



#### Présents :

M. Lesigne, Vice-Président

D. Alquier, H. Baptiste, G. Barles, C. Belzung, A. Bousquet, M. Caravanier, N. Cayrol, S. Chevalier, A. Clément, E. Fouquereau, F. Lecaille, C. Manson, D. Maurel, H. Maurel-Indart, J.-P. Monge, S. Mougin, Ph. Roingard, L. Séabra, S. Servais, P. Vendrix, H. Watier

**Invités** : F. Gauthier, A. Gueiffier, I. Guillouet, G. Lalmanach

**Excusés** : C. Beaumont, P. Boissé, T. Boulay L. Cailly, S. Crogiez-Pétrequin, M. de Ferrière, M. Desmedt, R. Essifi, B. Foucher, Ph. Foucher, F. Gagnaire, D. Georgeault, A. Guihur, J. Montharu, P. Soullié, S. Trapp, J.-L. Yengue

M. Lesigne ouvre la séance à 14 h 10

## 1. Informations générales

- AAP Réseaux thématiques de recherche

Emmanuel Lesigne rappelle le contexte de cet appel à projets lancé par la Région à la fin de l'année 2013 et dont les dossiers de candidature viennent d'être examinés par la commission recherche de la COMUE élargie aux organismes de recherche partenaires. Il s'agit de mettre en place des réseaux d'animation scientifique, structures légères autour d'une thématique particulière et financés sur une durée de 3 ou 4 ans.

Sur les douze projets qui ont été remontés et étudiés par la COMUE, six ont été sélectionnés :

- **PROPICE** (matériaux composites et polymères) : projet nouveau, intéressant qui doit encore mûrir. Le financement proposé est de 15 000 € par an pendant 2 ans.
- **MIDI** (autour de la biodiversité) : bon réseau, structurant. Le financement proposé est de 50 000 € par an.
- **INFECTIOLOGIE** : réseau déjà existant, structurant, dynamique, multi-sites. Le financement proposé est le maintien d'une enveloppe de 80 000 € par an.
- **BIOTECHNOCENTRE** : Le financement proposé est de 30 000 € par an.
- **IMAGE** : Le financement proposé est de 30 000 € par an.
- **MISC** : réseau prolongeant le cluster CaSciModOT. Le financement proposé est de 70 000 euros par an.
- Il est également proposé la structuration d'un réseau autour du thème du risque (industriel, informatique, financier ou environnemental)

Les autres projets ont été écartés car ils apparaissaient trop « mono-site » ou relevant d'un projet de recherche régional ou européen.



Cette proposition sera défendue à la Région, fin février, par les deux vice-présidents recherche des universités d'Orléans et de Tours.

- **Rénovation du bâtiment Vialle : engagement prioritaire de l'université**

Dans le cadre du volet immobilier de l'université, la rénovation du bâtiment Vialle a été retenue comme la priorité majeure. Grâce à la récupération exceptionnelle de la TVA sur les dépenses de la recherche des exercices antérieures, environ trois millions d'euros sur fonds propres ont pu être dégagés et seront investis dans ce projet. Hervé Watier attire l'attention des membres du conseil scientifique sur la vigilance qui doit être de mise sur ces projets de rénovation de grande envergure en faisant référence à la rénovation récente du bâtiment Bretonneau. Il y a parfois un écart important entre les plans de départ et la réalité du fait des changements qui interviennent entre l'étude du projet et la réalisation. Il faut donc concevoir un projet suffisamment généraliste et modulable.

- **Lancement de l'AAP de recherche collaborative Poitiers-Tours**

Emmanuel Lesigne informe les membres du conseil scientifique que l'appel à projets de recherche collaborative Poitiers-Tours a été relancé et que les dossiers de candidature devront être adressés pour le 24 mars prochain. Ils seront étudiés au conseil scientifique du 15 avril.

Emmanuel Lesigne précise que par rapport à l'an dernier le plafond par projet a été descendu pour passer de 20 000 à 10 000 euros. De même, le critère d'exclusion des projets déposés par des équipes qui travaillent déjà dans des structures de recherche partagées avec l'université de Poitiers a été supprimé.

Enfin, l'enveloppe financière allouée par les deux universités est augmentée : 35 000 € par université soit un montant global de 70 000 € pour cet appel à projets.

## 2. Informations sur le CPER – annexe 1 – annexe 2

Emmanuel Lesigne rappelle que concernant le volet recherche du CPER 2015-2020, le travail de préparation a été extrêmement contraint dans le temps, sans cadrage précis de l'État ou la Région et avec la conviction que l'enveloppe financière État ne serait pas en augmentation par rapport à la période qui s'achève. Le cadrage général indiquait que le ministère attendait la remontée d'un nombre limité de projets, s'inscrivant dans la continuité d'actions engagées.

Emmanuel Lesigne souligne que les deux universités et les six organismes de recherche en Région Centre ont réussi à s'entendre et à classer les dix fiches projets relevant des trois domaines de recherche à fort potentiel clairement identifiés :

Projet    Domaine

- 1 - BiopaTIC    Patrimoines et biodiversités
- 2 - Biomédicaments    Biotechnologies et technologies de la Santé et du Bien-être
- 3 - Proméstock    Energie, Environnement et Espace
- 4 - Pivots (ex aequo)    Energie, Environnement et Espace
- 4 - PSAT2 (ex aequo)    Biotechnologies et technologies de la Santé et du Bien-être
- 6 - Radiocentre    Energie, Environnement et Espace
- 7 - CIRE 2 (ex aequo)    Biotechnologies et technologies de la Santé et du Bien-être
- 7 - ForU2C (ex aequo)    Biotechnologies et technologies de la Santé et du Bien-être
- 9 - Phenotaam    Biotechnologies et technologies de la Santé et du Bien-être
- 10 - PeFer4Cos    Biotechnologies et technologies de la Santé et du Bien-être

Un échange s'engage et des éléments sont précisés à la demande des membres du conseil scientifique :

- Toutes les fiches, remontées par les établissements, ont été classées mais toutes les unités de recherche n'ont pas été consultées pour faire une fiche.



- L'Etat a annoncé que l'enveloppe allouée serait en diminution sans préciser de montant. Les trois premiers projets représentent une demande de financement auprès de l'Etat à hauteur de huit millions d'euros sur six ans.
- La fiche projet d'action transversale : « Valorisation, Transfert et Innovation » - soutien aux CER et aux services de valorisation - a été transmise sans être classée. Elle est portée par les deux universités et le CNRS. Une enveloppe financière de 800 000 € sur six ans (part Etat) a été proposée.
- L'ARITT a déposé également une fiche projet dont la part Etat demandée s'élève à 3 millions d'euros.

Les retours de l'Etat sont prévus en juillet.

### **3. Examen des réponses à l'appel à projets de recherche d'initiative académique « IA 2014 » - annexe 3**

Cet appel à projets initié à la demande des établissements et financé par la Région, est mis en place pour la quatrième année. Il permet de financer des recherches à l'initiative des laboratoires présents en Région Centre. Les actions sont de plusieurs types : projets de recherche collaboratifs, équipements scientifiques, financement de post-docs. La COMUE est en charge de la gestion de cet appel à projets. Cette année les chercheurs de nos unités de recherche ont déposé 15 projets de recherche, 9 demandes de post-docs et 7 demandes d'équipements.

Comme l'an passé, une enveloppe de 4,8 millions d'euros a été votée par la région Centre, dont 3,5 millions en investissement (équipements + projets potentiellement valorisables). Sur le site de Tours, les dossiers déposés – toutes catégories - représentent 5 millions d'euros au total. Il est possible d'espérer obtenir un financement de l'ordre de 2,4 millions.

Emmanuel Lesigne propose de déduire de cette enveloppe 80 000 euros. Dans le cadre du Cancéropôle, structure interrégionale sur les régions Poitou-Charentes, Pays de la Loire, Bretagne et Centre, il est prévu de facturer à chaque région une quotité des projets de recherche retenus. Cette année, deux projets en santé portés par la région Centre ont été retenus, ce qui a alourdi la somme due. La région Centre ayant refusé d'honorer sa facture en partie, la somme correspondante pourrait être déduite de l'AAP-IA. Ce projet ne respecte pas la logique de l'APR IA mais pour 80 000 euros facturés, on reçoit 350 000 euros de financement. Cette proposition est accueillie favorablement par le CS.

Les années précédentes, la sélection des projets se faisait au niveau du PRES qui avait recours à une expertise anonyme dite externe. Mais face à l'hostilité nette de l'université d'Orléans qui estime que la politique scientifique doit être déterminée au sein des établissements, la COMUE a décidé cette année que les universités et organismes partenaires pourraient filtrer et prioriser les projets déposés.

Dans ce nouveau contexte, Emmanuel Lesigne explique l'objectif de la séance. Chaque action proposée pour l'APR IA a été soumise à l'expertise de deux membres de notre conseil. Ce conseil va chercher à classer les projets en 3 ou 4 catégories à partir des comptes rendus des rapporteurs. Si en fin de séance, il n'est pas possible d'aboutir à un classement, alors les membres du conseil scientifique de l'établissement participant à la commission recherche de la COMUE se réuniront pour finaliser ce travail.

Le travail produit en séance a permis d'attribuer une note provisoire à chaque projet.

## 4. Avis sur l'utilisation des postes vacants à la rentrée 2014 : recrutement des enseignants du second degré au second mouvement

Il s'agit de trois postes en EPS pour le SUAPS et de trois postes à l'IUT : un poste en économie et gestion, un en anglais et un poste en allemand transformé en génie électrique.



Avis favorable à l'unanimité

## 5. Examen de projets de statuts de l'université – annexe 4

Emmanuel Lesigne balaye le document, insiste sur les points qui ont fait l'objet de discussion notamment au sein du conseil académique du 8 janvier, et propose avec d'autres membres du conseil scientifiques certains ajouts et/ou modifications :

- Article 2 à la fin du paragraphe ajouter la phrase : « Ses missions s'inscrivent résolument dans le cadre européen et international. ».
- Article 5 alinéa 7 « diffuser les fruits de la recherche et plus généralement la culture scientifique et technique (...) ».
- Article 5, insérer entre l'alinéa 8 et 9 : « - Accompagner la construction et la réalisation de grands programmes de recherche en mode projet »
- Article 5 : faire remonter le dernier alinéa sur l'égalité entre les hommes et les femmes avant celui sur l'égalité des chances qui commence par « participer à des actions destinées à développer (...) »
- Article 11 : supprimer « enseignants-chercheurs » de la première phrase. Puis ajouter une autre phrase à la suite de la première : « Ces vice-présidents doivent être des enseignants-chercheurs de l'université. »
- Article 11 : ajouter à la fin de la dernière phrase « (...) le vice-président chargé d'assurer la suppléance en cas de vacance de la présidence avant le terme du mandat, jusqu'à l'élection du nouveau président. »
- Article 12 : préciser dans quel domaine entre la biologie.
- Article 20 : dans le paragraphe « votent dans le secteur SHS » dernier alinéa remplacer « les enseignants-chercheurs » par « les enseignants et les chercheurs ». Même chose pour le secteur SST.
- Article 28 : Ajouter « la commission de la recherche définit la stratégie de l'établissement en matière de recherche scientifique, de valorisation et de diffusion des connaissances produites. Elle répartit l'enveloppe (...) »
- Article 28 : reprendre la dernière phrase : « Elle adopte les mesures de nature à permettre aux étudiants de développer les activités de diffusion de la culture scientifique (...) ».

Emmanuel Lesigne lève la séance à 19 h 15

